



ASSEMBLEE GENERALE
19 septembre 2011
COMPTE RENDU

L'an deux mil onze, le 19 septembre, à vingt heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Montmartin sur Mer sous la Présidence de Eric de LAFORCADE, Président.

Etaients présents : G. TURGIS, C. LEVIVIER, E. de LAFORCADE, P. LECAUDEY, Ph. PUDDU, J. DURET, R. PREVEL, N. DOUCHIN, P. CORBET, G. BUSNEL, G. UNVOY, CH. DOLLEY, A. CROCI, M. GUISSLE, J.B. RAULT, D. MARTIN, D. MARIE, X. JACQUET, G. PAISNEL, B. LEMIERE, G. DANIEL, O. BECK, B. LECORDIER, J. COUSIN, G. LE CALVEZ, S. PAYSANT, E. LEBRUN, J. TALBOT, F. GOURDET, P. DUGUE, J.P. SALLIOT, F. MARTIN, C. DOUBLET, D. MAIRESSE, D. CARIOU, M. MAZURE, R. DELAUNEY, F. GUILLON, H. GUILLE, M. VAILLANT, B. LEPLY.

Absents excusés : A. VIEL, G. BELLARD, V. BIDAN (remplacée par P. LECAUDEY), D. LECORDIER, J. MONTEIL (remplacé par J. COUSIN), J. DOYERE, J. GUIGAUD, M. BOIZARD (remplacé par F. GUILLON).

Monsieur le Président souhaite tout d'abord aborder deux points de la saison estivale :

- le cinéma : reprise de l'activité le 5 août 2011. Les relations avec l'association se sont améliorées. Reste un problème de chaleur dans la salle 1 (une étude est en cours) et l'escalier du hall d'entrée où une rampe centrale est à prévoir.

Monsieur CORBET souligne le fait que les programmes ne soient plus dans la Manche Libre.

Monsieur le Président a rencontré le directeur de la Manche Libre à ce sujet.

- le château de Regnéville sur Mer avec son marché du vendredi soir qui attire la foule et des animations remarquables.

Secrétaire de séance : Xavier JACQUET

Le compte rendu de l'assemblée générale du 27 juillet 2011 est validé, à l'unanimité des membres présents.

Monsieur le Président demande à inscrire à l'ordre du jour des points supplémentaires :

- Pôle enfance jeunesse : honoraires pour le calcul de la performance énergétique en vue d'atteindre le niveau T.H.P.E (obligatoire pour obtenir la subvention CPER)
- Pôle enfance jeunesse : choix de l'entreprise pour le lot 1 « démolitions, maçonnerie »
- indemnité de confection de budget
- indemnité de conseil en matière budgétaire, économique, financière et comptable

1) Cinéma

- **prêt de 244 000 € -délibération n° 19-09-2011-01** : Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé du Président et après discussion (tableau comparatif des offres distribué) :

- prend en considération et approuve à l'unanimité le projet qui lui est présenté ; demande à ce que les frais de dossier de 250 € soient négociés ;
- décide de demander à la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie, aux conditions de taux en vigueur à la date de l'établissement du contrat, l'attribution du prêt suivant :
 - o prêt d'un montant de 244 000 € destiné à financer les travaux de rénovation du cinéma communautaire
 - o au taux fixe de 3,79 % l'an
 - o durée de l'emprunt : 15 ans
 - o échéances constantes
 - o périodicité de remboursement trimestrielle (mars, juin, septembre et décembre)
 - o frais de dossier : négociés à 225 €

- décide de prendre l'engagement au nom de la Communauté de Communes d'inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires au remboursement des échéances et au paiement des intérêts ;
- décide de prendre l'engagement pendant toute la durée du prêt de créer et mettre en recouvrement, en tant que de besoin les impositions nécessaires ;
- décide de conférer en tant que de besoin, toutes les délégations utiles à Monsieur le Président pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

- décision modificative - délibération n° 19-09-2011-02 : Afin de régler certaines factures relatives au chantier de restauration mais ne pouvant pas être imputées à la section d'investissement, Monsieur le Président propose de diminuer la section d'investissement de 2 500 € à l'article 2313 pour abonder la section de fonctionnement de 2 500 € à l'article 6156.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de diminuer l'article 2313 de la section d'investissement du budget annexe cinéma de 2 500 € et d'augmenter l'article 6156 de la section de fonctionnement du budget annexe cinéma de 2 500 €.

- avenant au marché électricité (lot n° 10) - délibération n° 19-09-2011-03 : des prises informatiques dans la salle de projection n° 2 ainsi qu'un éclairage complémentaire sont nécessaires. Monsieur le Président propose un avenant d'un montant de 1 190,26 € HT (1 423,55 € TTC) pour le ôt électricité.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise le Président à signer un avenant avec l'entreprise Voiment, lot 10 électricité, d'un montant de 1 190,26 € HT.

2) Création d'un poste de catégorie C et d'un poste de catégorie B - délibérations n° 19-09-2011-04 et n° 19-09-2011-05

Monsieur le Président propose de créer un poste de catégorie C adjoint d'animation de 1^{ère} classe à temps complet ainsi qu'un poste de catégorie B rédacteur principal à temps complet. Suite au délai de publicité de deux mois après la date de l'arrêté pris par les services de la Préfecture, les agents pourront être nommés à compter du 10 décembre 2011.

Délibération n° 19-09-2011-04 : le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de créer un poste de catégorie C, adjoint d'animation de première classe, à temps complet, à compter du 1^{er} octobre 2011.

Délibération n° 19-09-2011-05 : le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide créer un poste de catégorie B, rédacteur principal, à temps complet, à compter du 1^{er} octobre 2011.

3) SPOT 50 : délibération n° 19-09-2011-06

Monsieur LEVIVIER et Monsieur BECK indiquent qu'il s'agit d'un dispositif entièrement financé par le Conseil Général qui permet aux jeunes de 11 à 15 ans de bénéficier d'un chèque de 100 € de réductions contre une participation de 10 €.

Les partenaires où les jeunes pourront donner leurs bons de réduction sont les clubs sportifs, les associations de pratique artistique, les cinémas, musées... Pour la Communauté de Communes, les services concernés sont le centre de loisirs à hauteur de 18 € et le transport de proximité « Manéo » à hauteur de 11 €.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise le Président à signer une convention d'affiliation au dispositif « SPOT50 » du conseil général de la Manche pour le millésime 2011/2012. Cette convention tripartite est conclue entre la Communauté de communes de Montmartin sur Mer, le Conseil Général et la société REV & SENS SAS ;

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise le Président à signer une convention avec la Trésorerie de Coutances permettant à la Communauté de Communes d'accepter les coupons SPOT 50 et d'obtenir le remboursement auprès du Conseil Général.

4) SIAT (Schéma Intercommunal d'Aménagement du Territoire) : délibération n° 19-09-2011-07

Ce dispositif a fait l'objet d'une fiche action dans le premier contrat de territoire qui a été signé en 2009 et doit donc être mis en œuvre afin de pouvoir s'inscrire dans la démarche d'un deuxième contrat de territoire.

Monsieur le CALVEZ indique que les cabinets d'étude ont été auditionnés et que les retours d'expérience du cabinet GAMA sont plus proches de nos besoins.

Monsieur SALLIOT demande s'il y aura d'autres études qui coûtent et ne nous donnent pas satisfaction.

Monsieur BECK indique que ce n'est pas prévu dans les prochains contrats, les retours d'expérience des autres collectivités au Conseil Général n'étant pas favorables. Il indique que la Communauté de Communes s'est engagée formellement lors du premier contrat à établir le SIAT et qu'il n'est pas possible de remettre en cause cet engagement.

Monsieur JACQUET souhaite que la commission Territoire soit associée à cette étude.

Monsieur le Président propose de retenir le cabinet d'études GAMA pour un montant de 22 700 € et une durée d'étude de 5 mois. Ce montant sera subventionné à hauteur de 50 % par le Conseil Général.

Le Conseil Communautaire, à la majorité (1 abstention), autorise le Président à signer un contrat avec le cabinet d'études GAMA pour un montant de 22 700 € et une durée d'étude de 5 mois.

Monsieur le Président indique qu'il enverra un courrier au Conseil Général afin d'attirer l'attention sur cette obligation d'effectuer des études de territoire qui sont coûteuses et n'apportent pas toujours le résultat escompté.

Pour le prochain contrat (2012/2013/2014), des priorités avaient été définies par délibération. Il est souhaitable que ce contrat s'inscrive dans une logique de mutualisation, sachant que le montant global des sommes allouées à la Communauté de Communes au titre du contrat de territoire devrait être du même ordre que pour la première tranche.

Monsieur BECK ajoute que le SIAT apportera peut-être une étude cohérente sur l'assainissement cantonal.

Monsieur CARIOU évoque le fait qu'il y ait deux financeurs indissociables pour l'assainissement : le Conseil Général avec le contrat de territoire et l'agence de l'eau. Les communes n'ont pas d'autre choix que de vouloir inscrire leur projet d'assainissement dans le contrat de territoire.

Monsieur le Président souhaite que les besoins soient mesurés et que les coûts soient minorés (pas de station en sous emploi).

Monsieur RAULT indique que les résultats d'analyses des eaux de baignade ont été mauvais en août, qu'il faut prendre ces éléments comme un avertissement et les prendre en considération dans les dossiers d'assainissement.

5) Manche Numérique : appel à projets « initiatives en Espaces Publics Numériques » : délibération n° 19-09-2011-08

Monsieur DOLLEY indique que ces appels à projets pourront permettre de valoriser le temps passé par l'animateur sur des projets innovants, d'acquérir du matériel ou des prestations. Manche Numérique pourra subventionner une partie de ces projets ou procéder à des dotations de matériel. La signature d'une convention donnera à la Communauté de communes la possibilité de candidater à l'appel à projets « initiatives en EPN » qui a pour but de soutenir les EPN existants et de favoriser l'acquisition de matériels innovants.

Le Conseil Communautaire, à la majorité (1 abstention) :

- autorise le Président à signer la convention de soutien de Manche Numérique aux Espaces Publics Numériques,
- approuve le règlement de l'appel à projets « initiatives en Espaces Publics Numériques » lancé par le syndicat mixte Manche Numérique ;
- décide de répondre à l'appel à projets en déposant un dossier de candidature pour l'Espace Public Numérique « la souris de la plage » - 30 avenue de l'Aumesle à Hauteville sur Mer.

6) Projet de création d'un syndicat mixte départemental pour la gestion durable de la ressource en eau et la sécurisation de la production d'eau potable

Monsieur GUILLE indique qu'il s'agit de la mise en réseau des différentes structures (syndicats, communautés de communes) pour la gestion des projets d'aménagement. Le coût pour notre collectivité sera d'environ 3 000 € par an (proportionnel à la taille de la collectivité).

Hubert PAGNIER indique que ce projet a été présenté au Préfet de la Manche qui n'est pas hostile aux évolutions territoriales.

Monsieur BECK souligne que cette structure conduira à une politique globale de la gestion de l'eau au niveau du département, il est important d'y adhérer.

délibération n° 19-09-2011-09 : le Conseil Communautaire, après avoir pris connaissance des projets de statuts, de l'organisation et du financement prévisionnels et après en avoir délibéré, à la majorité (1 abstention) :

- donne un avis favorable à l'adhésion de la communauté de communes du canton de Montmartin sur Mer au syndicat mixte pour la gestion durable de la ressource en eau et la sécurisation de la production d'eau potable dans la Manche ;
- donne tous pouvoirs au Président pour signer les documents y afférents.

Le syndicat d'alimentation en eau potable de la région de Cérences a délibéré pour adhérer à cette structure départementale le 13 juillet. Par courrier en date du 04 août, le Président de ce syndicat nous demande de délibérer afin de donner un avis sur leur adhésion.

délibération n° 19-09-2011-10 : le Conseil Communautaire, à la majorité (1 abstention) approuve l'adhésion du syndicat d'alimentation en eau potable de la région de Cérences au syndicat mixte pour la gestion durable de la ressource en eau et la sécurisation de la production d'eau potable dans la Manche.

7) Point ajoutés à l'ordre du jour en début de séance

* Pôle enfance jeunesse : honoraires pour le calcul de la performance énergétique en vue d'atteindre le niveau T.H.P.E (obligatoire pour obtenir la subvention CPER)

délibération n° 19-09-2011-11 : le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise le Président à accepter et signer la proposition d'honoraires de la SARL Hauguel Coquière pour le calcul de performance énergétique en vue d'atteindre le niveau Très Haute Performance Energétique lors de la construction du Pôle Enfance jeunesse à Quettreville sur Sienne. Les honoraires s'élèvent à 1 500 € HT (1 794,00 € TTC).

* Pôle enfance jeunesse : choix de l'entreprise pour le lot 1 « démolitions, maçonnerie »

N°lot	Estimation	Travaux	Entreprise	Offre HT	Délai	Classement
1	86 000	démolitions maçonnerie	DUVAL	86 056,21	10 semaines	1
			QUEVILLON	89 540,11	17 semaines	2

délibération n° 19-09-2011-12 : le Conseil Communautaire, à l'unanimité, retient l'entreprise Duval pour un montant de 86 056,21 € HT (lot 1 – démolitions, maçonnerie)et autorise le président à signer le marché.

* Indemnité de confection de budget

Monsieur le Président expose au conseil communautaire que l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 fixe les conditions d'attribution de l'indemnité de budget servie aux receveurs municipaux. Monsieur Alain PARIS adjoint du nouveau trésorier de Coutances, notre nouveau receveur municipal, continuera à nous apporter son conseil et expertise en matière de confection de budget.

délibération n° 19-09-2011-13 : Le Conseil Communautaire prenant acte de cet engagement, décide à l'unanimité d'attribuer l'indemnité de budget à Monsieur Alain PARIS, adjoint de notre nouveau receveur municipal à compter du 1^{er} juillet 2011. Les crédits seront prévus chaque année à l'article 6225 du budget primitif.

* Indemnité de conseil en matière budgétaire, économique, financière et comptable

Monsieur le Président expose au conseil communautaire que l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 fixe les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil servie aux receveurs municipaux. Le nouveau receveur municipal a manifesté son intention d'assurer à la Communauté de Communes les prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, financière, économique et comptable énoncées à l'article 1 du dit arrêté.

délibération n° 19-09-2011-14 : Le Conseil Communautaire prenant acte de cet engagement et considérant que le receveur municipal est en mesure d'apporter son conseil éclairé en matière budgétaire, économique, financière et comptable décide d'attribuer au taux plein à Monsieur LEGRAND Jean-Pierre, nouveau receveur de la Communauté de Communes, l'indemnité de conseil selon le barème fixé à l'article 4 de l'arrêté du 16 décembre 1983 à compter du 1^{er} juillet 2011. Les crédits seront prévus chaque année à l'article 6225 du budget primitif.

8) Divers

* Adhésion du syndicat mixte de la Souilles au syndicat intercommunal d'aménagement et d'entretien de la Sienne (SIAES). Une modification des statuts du syndicat de la Souilles est nécessaire pour que ce syndicat puisse adhérer au SIAES qui sera la structure porteuse d'un SAGE dans le secteur Sienne/Souilles. La Communauté de Communes, adhérente à ces syndicats doit approuver la modification statutaire.

délibération n° 19-09-2011-15 : le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve le projet de modification des statuts du syndicat mixte de la Soules pour lui permettre d'adhérer au Syndicat Intercommunal d'Aménagement et d'Entretien de la Sienne (SIAES) et ainsi de participer à l'élaboration du SAGE Sienne-Ouest Cotentin.

Monsieur BECK indique que les travaux du gymnase sont terminés ; la luminosité apportée par la baie vitrée en dôme de toiture est très appréciée.

Monsieur le Président donne lecture de deux courriers d'association qui remercient la Communauté de Communes pour les subventions accordées.

Monsieur JACQUET indique que l'association « Bio pousse » a été créée pour la pépinière d'entreprises. Chaque commune recevra les statuts avec une proposition d'adhésion. Les deux premières couvées seront mises en place en octobre sur Annoville et Lingreville. Certains lycées se sont engagés à intégrer dans leurs repas, les légumes bio de la région.

Monsieur GUILLE indique qu'une journée d'échanges organisée par le SIAES aura lieu le samedi 24 septembre à Cérences (devenir des barrages sur la Sienne).

Monsieur le Président indique qu'une commission Tourisme aura lieu le 4 octobre.

La séance est levée à 22h.